

COMMUNE D'AUTREVILLE SUR MOSELLE
PROCES - VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 12 novembre 2019
à 19 heures 00*

*Conseil municipal en exercice : 10
Présents : 9
Votants : 10*

L'an deux mille dix-neuf, le douze novembre, le Conseil municipal étant réuni dans en lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BIC

Présents : BIC Jean-Jacques - Jean-Paul BRUCHE - Philippe ENGLERT - Emmanuel FERREIRA - Grâce L'HUILLIER - Christian MINEL - Laurent MULLER - Marie-Paule SAUDER - Bertrand VIOLE -

Absents excusés : Laurence ECKMANN

Pouvoir : Laurence ECKMANN à Jean-Jacques BIC

Secrétaire de séance : Emmanuel FERREIRA

ORDRE DU JOUR :

- Renouvellement du contrat SVT d'éclairage public
- Vente et bornage d'une parcelle avec Monsieur PINHEIRO-CARDOSO et Madame CARNEIRO
- Approbation du RPQS 2018 - SIAMA
- Approbation de la nouvelle convention du RPI
- Contrat Madame Dominique GOBE
- Encaissement de chèque pour remboursement d'un extincteur
- Subvention classe découverte
- Questions diverses

35/2019

CONTRAT D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le maire informe le conseil municipal que le contrat d'entretien de l'éclairage public par la société SVT est arrivé à échéance et qu'il convient de le renouveler pour une période de 3 ans. Il donne lecture du nouveau contrat d'entretien proposé par la société SVT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer le contrat d'entretien de l'éclairage public avec la Société SVT.
- Accepte le bordereau des prix unitaires pour un montant de 4 125 € HT sur 3 ans.

Vote : unanimité

36/2019	<i>BORNAGE ET VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE A MONSIEUR PINHEIRO-CARDOSO ET MADAME CARNEIRO</i>
---------	--

Monsieur PINHEIRO-CARDOSO et Madame CARNEIRO souhaite acquérir une partie des parcelles cadastrées AB 232 et AB 233, « Entre Les Deux Ruelles » appartenant à la commune pour une surface de 106 m² au prix de 10 € le m², soit au total 1 060 € TTC.

Préalablement à cette cession, il convient de procéder à une division des parcelles AB 232 et AB 233.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de vendre à Monsieur PINHEIRO-CARDOSO et Madame CARNEIRO une partie des parcelles AB 232 et AB 233 pour une surface totale de 106 m² à 10 € le m² soit 1 060 € TTC
- Accepte la division parcellaire proposée par le géomètre et le bornage des nouvelles parcelles. Les frais de bornage et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise le maire à signer tous documents et actes notariés relatifs à cette vente.

Vote : unanimité

37/2019	<i>RPQS 2018 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018</i>
---------	---

Le maire présente au Conseil Municipal le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif pour l'année 2018 transmis par le Président du Syndicat intercommunal d'assainissement de Millery et Autreville (SIAMA).

Le SIAMA a approuvé ce RPQS à l'unanimité lors de sa séance du Conseil Syndical du 2 octobre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le RPQS du Syndicat intercommunal d'assainissement de Millery et Autreville-sur-Moselle.

Vote : unanimité

38/2019	<i>VALIDATION DE LA CONVENTION DU RPI</i>
---------	--

Le maire expose qu'il est nécessaire de rénover la convention de RPI Millery-Autreville-sur-Moselle qui date de 2002. Cette nouvelle convention a été préparée par le Conseil de RPI qui l'a validée à l'unanimité lors de sa séance du 3 octobre 2019.

Le maire donne lecture de la nouvelle convention du RPI Millery-Autreville qui a été actualisée afin de prendre en compte les nouveaux paramètres que sont la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et l'accompagnement des enfants dans le transport scolaire ainsi que les intérêts des deux communes et celui du RPI.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la nouvelle convention du RPI de Millery et Autreville-sur-Moselle.

Vote : unanimité

39/2019

CONTRAT MADAME DOMINIQUE GOBE

Le Maire expose que suite à la décision du Conseil d'école de scolariser les élèves de grande section de maternelle à l'école Marguerite Reitz à Millery, il y a lieu d'employer une ATSEM pour une mission à temps partiel d'accompagnement des élèves dans la classe de Grande Section-CP-CE1, soit 8 heures par semaine de classe, de 9h à 11h.

Il est proposé d'affecter Mme Dominique GOBE sur cette mission et d'augmenter d'autant sa durée de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte l'augmentation de la durée de travail de Madame Dominique GOBE soit 8h00 supplémentaires par semaine de classe
- Autorise le Maire à signer son nouveau contrat de travail

Vote : unanimité

40/2019

ENCAISSEMENT CHEQUE DE REMBOURSEMENT D'UN EXTINCTEUR

Le Maire expose que suite à la détérioration volontaire d'un extincteur dans la cuisine de la salle polyvalente lors d'une location, les locataires ont adressé un chèque de 124,80 € à la commune afin de le remplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte l'encaissement du chèque émis par Monsieur et Madame MANTERO d'un montant de 124,80 €

Vote : unanimité

41/2019

SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE

La coopérative scolaire de l'école de Millery demande une subvention pour la classe découverte organisée au printemps 2020. Cette classe découverte concerne 2 enfants d'Autreville-sur-Moselle et 4 enfants non-résidents dans le RPI mais scolarisés à Millery dans la classe de CE2, CM1 et CM2. La subvention sollicitée est de 240 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de verser une subvention de 60 € par enfant résidant à Autreville-sur-Moselle et 30 € par enfant résidant à l'extérieur du regroupement, soit 240 euros, à la coopérative scolaire de l'école de Millery.
- Cette subvention sera inscrite au budget 2020.

Vote : unanimité

The bottom of the page features several handwritten signatures in blue ink. To the right, there is an official circular stamp of the Municipality of Autreville-sur-Moselle. The stamp contains the text 'MAIRIE AUTREVILLE SUR MOSELLE' around the perimeter and the number '54380' at the bottom. The stamp is partially obscured by the signatures.